

# Arrêté fédéral concernant le second supplément au budget de 1999

du 21 décembre 1999

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu le message du Conseil fédéral du 27 septembre 1999<sup>1</sup>,  
*arrête:*

## **Art. 1**            Crédits reportés et crédits supplémentaires

Les crédits de paiements ci-après sont ouverts au titre du second supplément au budget de 1999, selon liste spéciale:

- 2 052 000 francs de crédits reportés de l'année précédente;
- 773 234 812 francs de crédits supplémentaires.

## **Art. 2**            Disposition finale

Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas sujet au référendum.

Conseil des Etats, 20 décembre 1999

Le président: Schmid Carlo  
Le secrétaire: Lanz

Conseil national, 21 décembre 1999

Le président: Seiler  
Le secrétaire: Anliker

<sup>1</sup> Non publié dans la FF.